

TRANSMIS LE 12/07/2024
REÇU LE 12/07/2024
AFFICHÉ LE 12/07/2024
NOTIFIÉ LE 15/07/2024
PUBLIÉ LE 15/07/2024
EXÉCUTOIRE LE 15/07/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2024/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
XM/PCh/EM

ARRÊTÉ N° 24-491

**PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE FONCTIONS
à M. Jacques DUCROCQ, Conseiller municipal.**

Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,
VU la délibération du 26 mai 2020 relative à l'installation du Conseil Municipal,
VU la délibération du 26 mai 2020 relative à l'élection du Maire et la délibération relative à l'élection des 11 Adjointes en date du 16 décembre 2021,
VU l'installation de **M. Jacques DUCROCQ, Conseiller municipal**, par le Conseil Municipal de la commune de Franconville-la-Garenne, réuni en séance le 26 mai 2020
CONSIDÉRANT le Tableau du Conseil Municipal en date du 24 mars 2022,
CONSIDÉRANT que le Maire est seul chargé de l'administration,
CONSIDÉRANT la nécessité de déléguer certaines attributions du Maire pour la bonne marche du service public communal,
CONSIDÉRANT qu'un arrêté de délégation doit nécessairement préciser l'étendue et les limites des pouvoirs délégués,
CONSIDÉRANT l'absence de Mme Sabrina FORTUNATO, 6^{ème} Adjointe au Maire,
CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il convient de confier temporairement à **M. Jacques DUCROCQ** les questions relatives au **Sport, aux associations sportives, au Handicap et aux actions de sensibilisation au Handicap, du 16 août au 02 septembre 2024 inclus.**

ARRÊTE

Article 1 – En l'absence de Mme Sabrina FORTUNATO, 6^{ème} Adjointe au Maire, **M. Jacques DUCROCQ, Conseiller municipal**, reçoit délégation temporaire de signature, du 16 août au 02 septembre 2024 inclus, comme suit :

• **Sport et Associations sportives** :

- Conventions de partenariat, de prêt de matériel et mise à disposition de locaux communaux aux associations ;
- Courriers aux présidents d'associations ;
- Tous rapports et correspondances se rapportant au Sport ;
- Conventions de partenariat et de prêt de matériel auprès d'organismes publics et privés ;
- Attestations diverses ;
- Arrêtés de fermeture des terrains au stade ;
- Documents relatifs à la SACEM et aux droits d'auteur pour les manifestations sportives ;
- Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 40.000 € HT.

• **Handicap et actions de sensibilisation au handicap** :

- Courriers relatifs à l'action sociale auprès des partenaires, associations ou administrés ;
- Tous rapports et correspondances se rapportant au handicap ;
- Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 40.000 € HT ;
- Relations avec les administrés et les associations.



Ville de Franconville-la-Garenne – Arrêté temporaire n° 24-491 – DUCROCQ Jacques

Article 2 - La présente délégation est consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à M. le Maire, sans délai, de tous actes signés à ce titre, pour la période du 16 août au 02 septembre 2024 inclus.

La signature de **M. Jacques DUCROCQ** sur les actes, devra être précédée de la mention suivante :

Par délégation du Maire
Jacques DUCROCQ
Conseiller municipal

Article 3 – Le présent arrêté prendra effet à compter de sa transmission aux services départementaux au titre du contrôle de légalité, de l’affichage en mairie et/ou de sa notification et sera transcrite sur le registre des Arrêtés. Il sera porté au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

Article 4 - En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 9 juillet 2024.

Xavier Melki

Maire de Franconville-la-Garenne
 Conseiller régional d’Ile-de-France



Arrêté notifié à Jacques DUCROCQ, le
 Signature

15 juillet 2024

Caractère Exécutoire

Le 15 juillet 2024

Par délégation du Maire
 L'Administrateur



Acte à classer**ARR24-491****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-07-12T18-38-24.00 (MI254332612)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20240709-ARR24-491-AI (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE FONCTIONS À M. JACQUES
DUCROCQ, CONSEILLER MUNICIPAL.

Date de décision : 09/07/2024



Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions
5.4.2. temporaire

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ARR 24 -491 - DUCROCQ Jacques - Multicanal : Non
été 2024.PDF

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 12/07/24 à 18:38

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 12/07/24 à 18:38

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 12/07/24 à 18:43

